



**Conseil
Municipal**

**Du
06/04/2016**

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 30/03/2016

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
7**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SIX AVRIL le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam, BAGUET Nathalie, BOHN Christelle,

Messieurs POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard,

ETAIENT EXCUSES OU

ABSENTS:

BAUGEY Florimond,
DUARTE SERRA Jean
BOURGOIS Michel

Pouvoir donné à :

MICHEL Bruno
POUGET Jean-Pierre

Budget communal 2016

Rapporteur: Le Maire

Concernant la section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de **132 512 €** et comprennent :

- Les charges à caractère général estimées à 31 450 € ajustées aux dépenses constatées en 2015
- Les charges de personnel évaluées à 35 790 € en légère augmentation en prévision des évolutions statutaires.
- Les autres charges de gestion courante estimées à 28 555 € qui prend en compte pour 17 205€ le déficit du budget du lotissement « Les coteaux de la roche »
- Les charges financières d'un montant de 2 870 € en légère baisse.
- Les amortissements évalués à 13 421 €, en légère baisse.
- Le virement à la section d'investissement d'un montant de 18 126 € en hausse par rapport au budget 2015.
- Fonds de péréquations pour participation de la Commune au déficit de l'Etat est évalué à 1300 €.

Les recettes sont arrêtées à hauteur de **132 512 €** et comprennent pour l'essentiel :

- Les impôts locaux et taxe estimés à 54250 €.
- Les dotations et participations estimées à 44 058 €
- Le produit des services évalué à 2811 €.
- Un excédent reporté de 30 193 €

Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de **123 708 €** et comprennent :

- Le remboursement des emprunts à hauteur de 10 290 €, en légère progression
- Le report des travaux d'aménagement des espaces verts non réalisés en 2015 pour un montant de 3 141 €
- Le financement partiel des travaux de requalification de la rue de Fanican pour un montant de 77 555€
- Des investissements dont achat de matériel outillage pour un montant de 2600 €
-

Les recettes sont arrêtées à hauteur de **123708 €** et comprennent :

- Les amortissements estimés à 13 421€
- Le prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant de 18126 €
- Des recettes financières (FCTVA) pour un montant de 6122 €
- L'excédent 2015 reporté pour un montant de 76612 €

Décision :

Exprimées	10
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	10

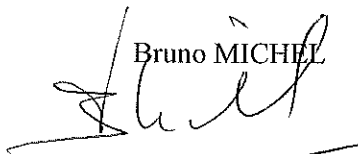
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le budget primitif communal 2016 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL


Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le